

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Montréal, le 7 mai 2018

Madame Édith Larose Présidente et directrice générale Regroupement des intervenants et thérapeutes en médecine alternative (RITMA) 200, rue Principale, bureau 13 Saint-Sauveur (Québec) JOR 1RO

OBJET: Réponse à votre lettre concernant la campagne de communication #EntreBonnesMains

Madame Larose,

C'est avec souci de transparence et de vérité que je réponds à la lettre que vous nous transmettiez récemment au sujet de notre campagne de communication. Plus particulièrement, je souhaitais vous expliquer le contexte, les objectifs et la stratégie qui ont guidé l'élaboration de notre campagne de sensibilisation. J'espère que ces renseignements permettront d'apporter un éclairage utile à votre réflexion quant à l'avenir de la pratique de l'ostéopathie au Québec et des échanges sains qui doivent avoir lieu au sein de notre communauté ostéopathique.

Il est vrai que notre campagne de communication met à l'avant-scène des membres d'Ostéopathie Québec et qu'elle souligne les avantages qu'offre notre association pour les patients de nos membres.

Vous avez pu constater que notre campagne ne fait la promotion d'aucune école et n'a aucunement pour effet de discréditer les ostéopathes membres d'autres associations. Au contraire, notre campagne vise à faire la promotion de la pratique ostéopathique en général avec, comme objectif, de rehausser sa notoriété dans l'espace public, tout en mettant de l'avant les qualifications et l'expertise des ostéopathes membres d'Ostéopathie Québec. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de mener cette campagne de communication.

Je vous accorde que le concept « Qui pose la main sur vous? », est audacieux et qu'il pouvait susciter des réactions. Cette approche était désirée et réfléchie. Elle avait pour objectif d'amener le public à s'interroger et à prendre conscience qu'avant d'accepter qu'une personne pose ses mains sur nous, nous devons avoir instauré un climat de confiance et de sécurité avec celle-ci.

Ce serait se mettre la tête dans le sable que de faire la promotion de l'ostéopathie sans reconnaître que, présentement, la qualité de service est très inégale d'un praticien à l'autre et qu'un manque de formation et des connaissances requises peut représenter un risque de préjudices importants pour le patient.



En l'absence d'un ordre professionnel, Ostéopathie Québec assume depuis sa création un mandat de protection du public. D'ailleurs, je vous rappelle que la création de notre association, en 2012, représentait alors une réponse à la volonté du milieu ostéopathique de s'autoréglementer tout en poursuivant les démarches visant la création d'un ordre professionnel.

C'est ainsi qu'Ostéopathie Québec a mis en place divers mécanismes pour assurer la protection du public, notamment :

- un Bureau du syndic ainsi qu'un Comité de discipline dédiés à l'évaluation des plaintes du public;
- un Code de déontologie des ostéopathes membres d'Ostéopathie Québec;
- un Comité d'inspection professionnelle pour des évaluations particulières ou en vue de l'admission des candidats étrangers; et
- le Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec

Comme vous le savez, l'Office des professions du Québec (OPQ) travaille présentement à la création d'un ordre professionnel des ostéopathes. Ce projet est bien avancé et il est même possible de croire que sa création puisse se concrétiser au cours de la prochaine année. Je vous rappelle que la mission d'un ordre n'est aucunement de nature corporative. La mission principale d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession. Le processus présentement en cours est donc entièrement indépendant de notre volonté et notre association n'y exerce pas plus d'influence que tout autre acteur du milieu ostéopathique.

D'ici la création de l'ordre, Ostéopathie Québec continue d'assumer sa mission de protection du public en exigeant de ses membres qu'ils détiennent une formation respectant les plus hauts standards internationaux. Ainsi, pour devenir membre, il faut avoir complété avec succès un programme de formation répondant aux standards établis par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Notre association n'est affiliée à aucune école, mais les renseignements mis à notre disposition nous permettent de reconnaître que les diplômés du CEO (campus de Montréal et de Québec) et du COQ répondent à ces critères. Nous ne sommes toutefois pas fermés à reconnaître les diplômés d'autres écoles qui répondraient aux mêmes critères, si l'on nous en fait la démonstration. Nous le faisons d'ailleurs déjà pour les D.O. étrangers en provenance de la France, de l'Angleterre et de l'Australie.

De plus, lorsque l'ordre des ostéopathes sera créé, Ostéopathie Québec acceptera en tant que membre toute personne qui aura obtenu son permis de pratique émis par cet ordre. Ostéopathie Québec poursuivra alors, avec encore plus de détermination, sa mission associative sur le plan professionnel et politique, ainsi qu'auprès du grand public.

Notre campagne de communication s'inscrit donc dans cette conviction très claire que l'avenir de l'ostéopathie passe par une plus grande protection du public, ce qui se traduit par des standards élevés et un encadrement légal implacable.

En souhaitant que ces renseignements vous seront utiles, je vous prie de croire, Madame Larose, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc Gauthier, président



PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Montréal, le 7 mai 2018

Madame Caroline Durand Directrice des opérations et du soutien à l'enseignement École professionnelle des ostéopathes du Québec (ÉPOQ) 6955, boulevard Taschereau, bureau 210 Brossard (Québec) J4Z 1A7

OBJET : Réponse à votre lettre concernant la campagne de communication #EntreBonnesMains

Madame Durand,

Je vous écris en réponse à lettre que vous nous transmettiez récemment au sujet de notre campagne de communication menée dans le cadre de la Semaine internationale de l'ostéopathie.

Par souci de transparence et de vérité, je crois utile de vous expliquer le contexte, les objectifs et la stratégie qui ont mené à l'élaboration de notre campagne de sensibilisation. J'espère que ces renseignements permettront d'apporter un éclairage utile à votre réflexion quant à l'avenir de la pratique de l'ostéopathie au Québec et des échanges sains qui doivent avoir lieu au sein de notre communauté ostéopathique.

Comme vous le soulignez, et à juste titre, il est tout à fait légitime pour Ostéopathie Québec de faire la promotion de ses membres. Ainsi, c'est en misant sur l'authenticité qu'une campagne visuelle et des capsules vidéo ont été réalisées à partir de vrais témoignages mettant à l'avant-plan des ostéopathes membres d'Ostéopathie Québec, en compagnie de leurs patients.

Quant à l'angle choisi pour cette campagne, il est vrai d'affirmer qu'il est audacieux. « Qui pose la main sur votre enfant? » Manifestement, le concept visait à susciter une réaction, à générer un questionnement chez le grand public. Avant d'accepter qu'une personne pose ses mains sur notre enfant, nous devons avoir instauré un climat de confiance avec celle-ci. Comme vous le savez, les bienfaits de l'ostéopathie chez les tout-petits sont nombreux et ont été maintes fois démontrés par la recherche. Les références d'autres professionnels de la santé, notamment des médecins, vers des soins ostéopathiques pour les bébés sont d'ailleurs très nombreuses. Cet aspect particulier de notre profession nous apparaissait ainsi un élément important à mettre en valeur dans le cadre d'une campagne de sensibilisation publique.



Je me permets de porter votre attention au fait que notre campagne ne fait la promotion d'aucune école. Elle vise seulement à souligner que les membres d'Ostéopathie Québec doivent respecter un cadre très strict visant la protection du public. Parmi les divers mécanismes mis en place par notre association en ce sens, on compte, notamment :

- un Bureau du syndic ainsi qu'un Comité de discipline dédiés à l'évaluation des plaintes du public;
- un Code de déontologie des ostéopathes membres d'Ostéopathie Québec;
- un Comité d'inspection professionnelle pour des évaluations particulières ou en vue de l'admission des candidats étrangers; et
- le Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec

Nos membres doivent aussi avoir complété, avec succès, un programme de formation répondant aux hauts standards internationaux établis par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Notre association n'est affiliée à aucune école, mais les renseignements mis à notre disposition nous permettent de reconnaître que les diplômés du CEO (campus de Montréal et de Québec) et du COQ répondent à ces critères. Nous ne sommes toutefois pas fermés à reconnaître les diplômés d'autres écoles qui répondraient aux mêmes critères, si l'on nous en fait la démonstration. Nous le faisons d'ailleurs déjà pour les D.O. étrangers en provenance de la France, de l'Angleterre et de l'Australie.

De plus, lorsque l'ordre des ostéopathes sera créé, Ostéopathie Québec acceptera en tant que membre toute personne qui aura obtenu son permis de pratique émis par cet ordre. Ostéopathie Québec poursuivra alors, avec encore plus de détermination, sa mission associative sur le plan professionnel et politique, ainsi qu'auprès du grand public.

Les efforts de visibilité déployés pendant la Semaine internationale de l'ostéopathie s'inscrivaient donc dans notre volonté de renforcer la légitimité de l'ostéopathie dans l'opinion publique québécoise, tout en mettant de l'avant les qualifications et l'expertise des ostéopathes membres d'Ostéopathie Québec. Notre campagne s'inscrit aussi dans cette conviction très claire que l'avenir de l'ostéopathie passe par une plus grande protection du public, ce qui se traduit par des standards élevés et un encadrement légal implacable.

En souhaitant que ces renseignements vous seront utiles, je vous prie de croire, Madame Durand, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc Gauthier, président